

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 23 janvier 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 23 janvier 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Klein](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 2 p. (317r, 318v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 23 janvier 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34174>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 janvier 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Klein](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméGodin exprimer sa surprise d'apprendre comment Klein est parti précipitamment de Guise. Godin raconte que la veille, Klein est venu lui demander un certificat et lui a appris son départ dans la nuit, mais qu'il n'avait pas réglé son compte débiteur de 30 F et qu'il avait puisé 100 F dans la caisse dont il était responsable. Godin veut croire que Klein n'a pas restitué l'argent à son départ parce qu'il avait les idées troublées. Il lui demande de rembourser immédiatement la somme à réception de la lettre expédiée à son adresse que la gendarmerie lui a communiquée. Dans le cas contraire, Godin annonce qu'il le poursuivra devant les tribunaux et en rendra compte à l'autorité militaire dont dépend Klein.
NotesAdresse de destination : d'après la lettre de Godin à Klein du 1er mai 1862, la lettre du 23 janvier 1862 n'est pas envoyée.

Mots-clés

[Conflit](#), [Emploi](#), [Famelistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomKlein

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéEmployé/Employée

BiographieCandidat à l'emploi d'économe du Famelistère de Guise en novembre 1861, résidant à Strasbourg (Bas-Rhin). Klein effectue un essai au Famelistère en janvier 1862 avant de partir précipitamment de Guise le 23 janvier 1862 en emportant une somme d'argent. Il réside ensuite à Postroff (Moselle).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

317
Guise le 23 janvier 1862

Monsieur Rhea

ce n'est pas sans une étrange
surprise que je viens d'apprendre la
manière dont votre départ précipité
est effectué de Guise.

Je ne sais guère à penser quand hier
soir vous m'avez sollicité de me faire un
certificat qui put vous servir utilement que
vous aviez des dispositions prises pour quitter
Guise à la nuit sans avoir réglé vos
comptes, laissant 30 francs au caissier de
l'usine et ayant puiser 100 francs à la
caisse dont vous êtes responsable sans
qu'il vous fussent dus. Mais qui a pu
y avoir de la sottise dans votre conduite en cette
circonstance, et quoique la restitution
des 30 francs qui vous a été faite au moment
où vous montiez en voiture par l'employé
auquel vous les avez remis ait du rappeler à
votre pensée que vous aviez 100 francs et plus
en poche à moi appartenant, les bons
enseignements que j'ai eu sur vous me
font voir que je dois attribuer cela à un
certain trouble dans vos idées plutôt qu'à
une intention d'escroquerie néanmoins
l'usage ne peut en trouver que par le
remboursement immédiat de cette somme

de cent francs que je vous engage à
me faire passer dans une lettre ^{chargée} contenant
un billet de banque de pareille somme
et cela dans le simple délai nécessaire pour
que votre lettre parvienne à ^{notre} adresse que
la gendarmerie vient de me remettre, dans
la cas d'insinuation de cette chose et si
pour la couvrir en retour je n'en ai pas
reçu de vous ces cent francs, je déposerai
cette affaire aux tribunaux et à tout
instant j'en ai tout votre intérêt
par bien à l'homme de vos amis